

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
10 OCTOBRE 2024

Date de convocation : le 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Blandine DAVID, Anita ROIRAND, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Benoit DUGAST, Joseph LIARD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU Madame Christine PLISSONNEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16  
Nombre administrateurs présents : 10  
Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

#### **N°01 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Vu l'article L. 2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 2 du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,  
Vu l'EPRD 2024 de la Résidence Fontaine du Jeu,  
Vu l'état Annexe 1,  
Vu les états de produits irrécouvrables présentés par le Receveur municipal.

Un titre de recettes émis en 2022 n'a pas été réglé par le débiteur.

A la demande du Receveur municipal, Madame la Vice-présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de décider :

- L'admission en non-valeur de la créance décrite en annexe 1, ce qui aura pour effet de faire disparaître les titres de la comptabilité, sans pour autant éteindre la dette – imputation 6541.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 17/10/24  
Publié électroniquement le : 18/10/24

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 085-268500758-20241017-DELIB0110102024-DE



Pour copie conforme,

**Odile PINEAU,**  
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

